

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2010</p>

Tous les conseillers municipaux étaient présents, sauf

Absents excusés : Guy TAQUARD

Absent : Romain PEGEOT

Secrétaire de séance : Emmanuelle SILARBI

DELIBERATIONS

1 – Travaux de voirie – Renforcement, calibrage et réfection des rues du lotissement de la Source – Résultat de la consultation :

Le 12 mai dernier, il a été procédé à l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres de la réfection des rues du lotissement de la Source dont le montant de l'estimation s'élevait à 55 292,50 € HT.

Les critères d'attribution annoncés dans le règlement de la consultation étaient :

- 1) La valeur technique de l'offre, qualification et référence du candidat
- 2) Le prix

Chaque critère était noté sur 10.

Après examen des 7 candidats, la commission technique a proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 44 821,50 € HT soit 53 606,51 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer et notifier le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 44 821,50 € HT.

2 – Subvention exceptionnelle à l'Association de l'Ecole des 3 Fontaines pour le projet théâtre :

Le Maire expose que l'association l'Ecole des 3 Fontaines a déposé une demande de subvention, pour le projet théâtre qui s'intitule « Parole contemporaine en jeu » de la classe de CE1. Ce projet a reçu l'accord de l'Inspection Académique et une dotation de 533,60 € a été versée pour rémunérer en partie les interventions de la comédienne. Le montant de la demande de subvention s'élève à 160 €, il correspond à 3 heures non prise en compte par l'Inspection Académique.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention d'attribuer une subvention de 160 € à l'Association de l'Ecole des 3 Fontaines Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget communal. Cette dépense liée à des activités avec intervenants sera répartie entre les 3 communes en fin d'année.

D'autre part, la présentation des pièces travaillées aura lieu le samedi 19 juin à 10 heures à la MPT, vous êtes cordialement invité par Agnès STRUB.

3 – Subvention au voyage du Lycée du Grand Chênois :

Luc SOMMER expose que le lycée du Grand Chênois organise un séjour linguistique aux Etats-Unis du 13 au 22 octobre 2010. Cette subvention consiste à réduire le coût du séjour pour une élève de DAMBENOIS.

Le Maire propose une aide de 30 € qui correspond au montant défini en début d'année soit 25 € de base auquel s'ajoute 5 € par jeune de Dambenois. Cette somme sera versée à l'Agent comptable du Lycée du Grand Chênois, et imputée à l'article 6574 du budget communal. Vote pour à l'unanimité.

4 – Désignation d'un élu pour le programme lecture d'agglomération :

Le Maire présente une demande de la CAPM – Services politiques urbaines concernant la mise en place d'un Conseiller Municipal chargé de participer aux travaux de groupe dédié au programme lecture d'agglomération. Composé d'élus délégués par leur commune et d'élus communautaires, ce groupe aura pour vocation de faire des propositions, de donner des avis et de suivre les projets. Les réflexions du groupe de travail feront l'objet d'informations dans les commissions concernées.

Il se réunira deux à trois fois par an : la première réunion a déjà eu lieu, la prochaine aura lieu le 4 octobre 2010 à la CAPM.

Les futures tâches de l'élu sont de :

1) participer aux rencontres du groupe pour :

- partager les pratiques, réussites, questions relatives à la politique de lecture de sa commune,
- confronter celles-ci à celles des autres communes et les mettre en regard des politiques lecture de l'agglomération et du Conseil Général du Doubs,
- identifier les centres d'intérêt et préoccupations communes et les réponses,
- valoriser les atouts ou résoudre les problèmes éventuels au fur et à mesure des priorités retenues par le groupe.

2) instaurer ou continuer le dialogue avec les intervenants Lecture dans sa commune, dans la mesure de ses possibilités.

A terme, cette démarche permettra de construire une politique de lecture concertée, avec le soutien du programme lecture et de la médiathèque départementale du Doubs :

- contribuer à la mise en œuvre des modalités pratiques d'une coopération avec les partenaires sur des projets précis,
- ces projets pourront être mis en œuvre (ou confortés quand ils existent déjà), si l'on est d'accord et avec l'appui de la CAPM, par les acteurs de notre commune et / ou les structures partenaires.

Madame Anny GULLI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné, et accepte de remplir cette fonction.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

Projet d'arrêté intercommunal interdisant la circulation des poids lourds dans la traversée des agglomérations :

Le passage très important des poids lourds de 3,5 tonnes et plus sur les routes départementales 52, 207, 209, 278, 424, 463, 480 et la voie communautaire de Technoland (avenue Oehmichen) ainsi que sur la rue Octave Japy de Fesches-le-Châtel, la rue de Taillecourt à Etupes et la route d'Etupes à Taillecourt, compromet la sécurité, la commodité de circulation et génère d'importantes nuisances, la circulation de transit des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes sera interdites dans les 2 sens sur l'ensemble des voiries comprises dans la traversée des communes d'Etupes, d'Allenjoie, de Badevel, de Beaucourt, de Brognard, de Dambenois, de Dampierre les Bois, de Dasle, d'Exincourt, de Fesches-le-Châtel, de Taillecourt à l'exclusion des voies constitutives du schéma PL de l'agglomération autoroute A 36 et route départementale 437 entre Sochoux et la sortie de la CAPM vers le sud en direction de Pont de Roide

Sont considérés comme desserte locale, tous les déplacements dont l'origine ou la destination correspondent aux 29 communes intégrées dans le territoire de la CAPM et des communes de Beaucourt et de Fêche -l'Eglise.

Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules des services publics, aux véhicules affectés aux transports en commun, aux véhicules des services de secours, et aux véhicules de la CAPM chargée du ramassage des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts, ainsi qu'aux poids lourds utilisés par les sociétés ou particuliers résidant dans la zone concernée.

De même, cet arrêté sera levé en cas d'incident, d'accident, d'interruption de la circulation ou encore de travaux sur les voies de transit ou en cas de déviation par application du plan de gestion de trafic de l'A36.

La signalisation règlementaire sera mise en place par les collectivités concernées.

Technoland II :

Des dégradations ont été commises le week-end dernier sur les engins de chantier. De ce fait, il a été fait appel à une entreprise de gardiennage pour surveiller le matériel entreposé.

Mutation de Madame STRUB Agnès – Directrice de l’Ecole des 3 Fontaines :

Le Maire informe la Conseil Municipal que Madame STRUB Agnès quittera Dambenois pour l’école Georges Brassens à Audincourt à la rentrée prochaine. Charlotte JOUBERT sera la nouvelle directrice de l’Ecole des 3 Fontaines.

Départ en retraite de Madame DEMESSE Michèle – Enseignante à l’Ecole Primaire :

Après plusieurs années passées à Dambenois, l’âge de la retraite a sonné pour Madame DEMESSE, elle partira en cette fin d’année scolaire, un pot sera offert par la Municipalité le 22 juin à la Maison Pour Tous à 18 h. Les élus qui le souhaitent pourront aider Sèverine et Cathy lundi 21 juin à partir de 18 h pour les préparatifs. Il est demandé de faire annuler la séance de gym et d’en informer la directrice de l’école pour modification de son planning.

Remise en état de la MPT après location :

Il avait été évoqué lors de la dernière réunion de conseil qu’une entreprise de nettoyage pourrait intervenir dans le cas ou la salle n’était pas rendue propre après l’état des lieux.

Deux entreprises ont répondu à notre demande :

L’entreprise ALIZé de Belfort pour un montant de 209.30 €,

et l’entreprise HPN de Bethoncourt pour un montant de 203.32 €.

Par conséquent, le conseil municipal préconise 300 € pour le montant de la caution en 2011.

Faire part de mariage de Anny ROBERT et Jean-Marie CHAILLET :

Luc SOMMER communique le faire part de mariage d’Anny et Jean-Marie qui sera célébré samedi 3 juillet à 17 h 30.

Lancement fusées à eau de la classe de CE2 :

Samedi 5 juin à 10 heures les 24 enfants de la classe de Mme DEMESSE feront décoller chacun leur fusée à eau sur le Stade de Dambenois. Un diplôme sera alors remis à chaque petit génie de l’aérospatiale, vous y êtes cordialement invités ainsi qu’au pot offert par la Municipalité à la MPT avec les 8 animateurs de l’équipe scientifique du Relais Malakoff dont Jean BARBET coordinateur de ce projet pédagogique.

Remerciements :

Luc SOMMER fait part des remerciements à la commune de :

- la MPT pour le prêt du matériel (J9, tente, salle...) et en particulier à Serge VOLLMER et Philippe ARMBRUSTER pour la journée randonnée du 25 avril ainsi que pour l’octroi de la subvention,
- de l’Athlétic Club de Châtenois les Forges,
- du Foyer Socio éducatif d’Etupes,

- du FC Allenjoie,
- et de l' Union des Anciens Combattants pour les subventions 2010.

Compte rendu des commissions :

Le tableau des commissions mis à jour le 31 mai a été remis à chaque conseiller.

Séance levée à 21 h 55.

Le Maire
LUC SOMMER